

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2019

---

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2019

---

L'an deux mille dix-neuf, le 28 du mois de mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22 M. le Maire, M. Michel BAUER, Sylvie LAVERGNE, Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY  
M. Steve LOZANO qui a donné procuration à M. Joris MONSEIGNE  
M. Denis LOGOFUN qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE

Absents et non représentés : 2 M. Jérémy BOISSON  
Mme Anne ESCOLA

*Mme Alexia BACQUEY est élue secrétaire de séance.*

## N° DL28032019-18 : Subventions aux associations 2019

Rapporteur : Monsieur Cyrille RENELEAU

Les associations locales ont formulé des demandes de subvention pour l'année 2019 dans le cadre de l'exercice de leurs activités ainsi que pour l'organisation d'événements particuliers. A cet effet, elles ont fourni leurs comptes ainsi que des fiches actions retraçant les activités de l'année 2018 et les projets pour l'année 2019.

La Municipalité a décidé d'accompagner les associations, dans le cadre de sa politique en faveur de la vie associative, par un soutien logistique, des mises à disposition d'infrastructures municipales et des prestations de communication.

Parallèlement et dans le souci d'une gestion rigoureuse de l'argent public, la commune conditionne le versement d'aides financières aux associations en respect de critères financiers objectifs, basés sur une recherche d'équilibre budgétaire des associations dont les projets et l'activité sont jugés pertinents au regard du dynamisme et de l'intérêt général qu'ils apportent à la commune.

C'est pourquoi, conformément à l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ».

Les critères objectifs d'analyse et de sélection prennent notamment en compte le solde des comptes de résultat et la trésorerie des associations. Le tissu associatif local est une priorité pour la Municipalité.

Enfin, l'étude s'est également attachée à privilégier la dynamique associative, créatrice de lien social, vecteur de détente et de connaissance.

L'enveloppe budgétaire 2019 est de 158 300 €. Après examen de tous les dossiers présentés par les associations, le montant proposé au vote est de 134 253 €.

**VU** l'avis de la commission Scolaire, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse en date du 20 mars,

**VU** l'avis de la commission Culture et Vie Associative en date du 20 mars,

**VU** l'avis de la commission Sports en date du 19 mars,

**VU** l'avis de la commission Finances en date du 21 mars,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

### **ARTICLE 1**

**DECIDE** d'allouer les subventions 2019 aux associations, telles que déclinées suivant le document ci-annexé.

Les subventions à caractère événementiel sont conditionnées par la réalisation des événements auxquels elles se rapportent. Il pourra être demandé aux associations les factures correspondantes.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**POUR : 18** M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mmes Bénédicte LABBE, Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE et Jean-Yves MAS

Monsieur Alain BERTRAND, Mesdames Brigitte BILLA, Lydia LESCOMBE, Tiphaine RAGUENEL, Messieurs Cyril CAMU, Denis LAGOFUN et Jean-Michel JESUPRET ne participent pas au vote.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire  
Laurent PEYRONDET

Handwritten signature of Laurent Peyrondet.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

- 3 AVR. 2019

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

- 3 AVR. 2019



**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2019**

Délibération du Conseil Municipal du 28 Mars 2019

ASSOCIATIONS/ COMMISSION	Proposé au vote pour 2019
<b>Culture et Vie Associative</b>	
Amicale des Sapeurs-Pompiers - bal Fête Nationale	800 €
Arkhan Asso - événements <i>Lacanau en jeu et les irréelles</i>	1 000 €
A ciel ouvert	300 €
Association des Cinémas de Proximité de la Gironde	653 €
Arpège Art Academy (école de musique "rockschool médoc")	6 000 €
Association Culturelle de Lacanau	5 000 €
Association des Artistes Canaulais	400 €
Association Union Nationale des Combattants de Lacanau	800 €
Association Respect Animaux	1 000 €
Club Regain	600 €
Comité des Fêtes de la Grande Escoure - fête de la Grande Escoure	2 250 €
Association Ramdam (ex-Comité des Fêtes de Lacanau) - Événement <i>Lacanoël</i>	2 000 €
Comité des Fêtes du Moutchic- événement <i>fête de la musique</i>	2 500 €
Ici et Maintenant - festival de musique <i>Musical'Océan</i>	6 500 €
Lacanau Accueil	800 €
<b>Total</b>	<b>30 603 €</b>
<b>Scolaire/Enfance/Jeunesse</b>	
Association sportive Collège Lacanau	1 500 €
Foyer Socio-Educatif du Collège de Lacanau	1 000 €
<b>Total</b>	<b>2 500 €</b>
<b>Sports</b>	
ASL Judo	4 000 €
ASL Judo - <i>tournoi annuel de judo</i>	300 €
ASL Badminton/Badolac - <i>rencontres interclubs</i>	500 €
ASL Badminton/Badolac - <i>Trophée départemental des jeunes</i>	500 €
ASL Volley	150 €
ASL Rugby	4 400 €
ASL Danse - Galas annuels de danse	2 000 €
ASL Danse - participation aux frais de déplacement si qualification aux championnats de France	750 €
Corps Activ' - <i>Journée multisports</i>	150 €
Football Club Médoc Océan Lacanau Carcans	15 150 €
Kitesurf Club Lacanau - <i>journée Handi-Kite</i>	250 €
Lacanau Equicréation	1 700 €
Lancer Lourd Canaulais - organisation de concours	250 €
Lacanau Basket Club - organisation <i>summer ligue</i>	500 €
Lacanau Escalade achat materiel	150 €
Lacanau Escalade - <i>fête de l'escalade</i>	150 €
MEDOCVAA 33 (ex-Lacanau Pirogue Hawaïenne)	150 €
MEDOCVAA 33 (ex-Lacanau Pirogue Hawaïenne) - <i>fête de la pirogue</i>	500 €
Lacanau Océhand - <i>Rencontre hand National 1</i>	500 €
Lacanau Surf Club - organisation du <i>Lacanau Pro*</i>	45 000 €
Lacanau Surf Club - <i>Coupe de France 100 % filles</i>	800 €
Lacanau Surf Club - <i>Les bord'ocean sup days</i>	500 €
Lacanau Surf Club - <i>les supers canailles</i>	700 €
Lacanau Wind Trophée - <i>24h de planche à voile</i>	1 200 €
Pétanque Océane - <i>Grand Prix de la Ville</i>	250 €
Pétanque Océane - <i>Pet' en cœur</i>	250 €
Sauvetage Côtier Lacanau	2 000 €
Sauvetage Côtier Lacanau - <i>championnat de Gironde</i>	800 €
Association Sportive des Golfs de Lacanau - <i>Trophée de la Ville</i>	500 €
Association Sportive des Golfs de Lacanau - <i>Grand Prix de Lacanau</i>	500 €
SSLO Tennis	4 500 €
SSLO Tennis - <i>tournois de tennis</i>	2 300 €
Voile Lacanau Guyenne	8 800 €
Voile Lacanau Guyenne - <i>Championnat de France Minimes</i>	500 €
Voile Lacanau Guyenne - <i>Trophée Claudie Chourrot</i>	500 €
<b>Total</b>	<b>101 150 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>134 253 €</b>
<b>Dont Total événementiel</b>	<b>75 200 €</b>

\*non compris le reversement de la participation 2018 et 2019 de la CDC Médoc Atlantique cf. DL31012019-08.

